

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES
ANNEE 2020

CONSEIL MUNICIPAL
16 décembre 2019

Chaque année, dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif, un débat sur les orientations budgétaires est inscrit à l'ordre du jour du Conseil municipal.

Le rapport, présenté à l'appui de ce débat, apporte diverses informations se rapportant au contexte économique et législatif afin de permettre aux élus d'apprécier leur impact sur les postes du budget. Il présente ensuite les grandes orientations qui serviront à bâtir le budget de la commune pour l'année 2020, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Dans le cadre des mesures d'économies budgétaires et des engagements de la ville en faveur de l'environnement, le présent rapport a été conçu pour être imprimé en noir et blanc.

Sommaire

1.	ELEMENTS DE CONTEXTE AYANT DES REPERCUSSIONS SUR LE BUDGET MUNICIPAL.....	3
	A/ Le projet de Loi de finances pour 2020	3
	B/ Les marchés financiers et l'évolution de l'endettement	5
	C/ L'évolution des périmètres de l'action municipale	6
2.	BUDGET PRINCIPAL : RECETTES ET DEPENSES DE FONCTIONNEMENT.....	9
	A/ Les recettes de fonctionnement du budget principal	9
	B/ Les dépenses de fonctionnement du budget principal.....	12
	C/ L'Autofinancement du budget principal.....	18
3.	BUDGET PRINCIPAL : INVESTISSEMENT	19
	A/ La Trajectoire des dépenses d'investissement et de l'endettement	19
	B/ La réalisation du plan pluriannuel d'investissements	21
	C/ Les investissements prévus en 2020.....	22
4.	BUDGETS ANNEXES.....	33
	1) Parcs de stationnement.....	33
	2) Terrains de camping	34

1. ELEMENTS DE CONTEXTE AYANT DES REPERCUSSIONS SUR LE BUDGET MUNICIPAL

A/ Le projet de Loi de finances pour 2020

1) Cadrage macroéconomique du projet de Loi de finances

Le projet de loi de finances pour 2020 est calé sur un taux de croissance de 1,3% et prévoit un taux d'inflation hors tabac de 1%.

Le Gouvernement mise sur un déficit public ramené à 2,2% du produit intérieur brut fin 2020.

Sur cette base, la dette publique s'élèverait à 98,7% du PIB, soit environ 2 450 milliards d'euros.

Les effectifs de l'Etat seraient quasi-stables en 2020 (-47 ETP), incluant une baisse des effectifs des organismes externes (opérateurs).

2) Incidences du projet de loi de finances pour les collectivités

❖ **Taxe d'habitation**

L'année 2020 verra l'application de la dernière tranche de dégrèvement accordé sur la taxe d'habitation. De ce fait, 80% des contribuables ne s'acquitteront plus de la taxe d'habitation à compter de l'année prochaine.

Le PLF 2020 acte par ailleurs la suppression totale de la taxe d'habitation.

Le Gouvernement a annoncé que les 20% des contribuables non concernés pour le moment seraient dégrévés entre 2021 (30%), 2022 (65%) et 2023 (100%).

A l'issue, la taxe d'habitation serait supprimée pour toutes les résidences principales. Elle serait conservée pour les résidences secondaires.

Le projet de loi de finances pour 2020 prévoit de compenser la suppression de la part communale de taxe d'habitation sur les résidences principales par un transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties.

Pour neutraliser les écarts de produits générés par ce transfert, un dispositif d'équilibrage sera mis en place via un coefficient correcteur à compter de l'année 2021.

La communauté d'agglomération bénéficierait quant à elle d'un transfert de l'Etat sous forme d'une fraction de recettes de TVA pour compenser la perte de ressources sur la taxe d'habitation.

❖ **Revalorisation des valeurs locatives**

Depuis 2018, les valeurs locatives servant au calcul des impôts locaux sont revalorisées de l'inflation constatée l'année précédente.

Le Gouvernement prévoyait dans le projet de loi de finances de ne pas revaloriser les valeurs locatives pour la taxe d'habitation puisqu'elle constitue désormais une charge pour l'Etat. Devant l'opposition des élus locaux, il a finalement proposé que les bases de taxes d'habitation soient revalorisées de 0,9%.

En ce qui concerne la taxe foncière dont les bases continuent d'être actualisées sur l'inflation, la revalorisation devrait être comprise entre 0,9% et 1,1%.

3) Année 3 pour le contrat d'encadrement des dépenses de fonctionnement

L'année 2020 sera la troisième et dernière année de contrat d'encadrement des dépenses de fonctionnement. On ne sait pas encore si un nouveau contrat sera mis en place à compter de 2021.

Il est rappelé ici que le contrat ne prend pas en compte les financements que La Rochelle obtient dans les actions de développement territorial et notamment les projets d'initiative nationale ou européenne.

Il s'oppose au développement de la mutualisation et la coopération intercommunale (exemple : mutualisation du centre horticole avec les communes de la CDA).

Il interdit tout développement de service public alors que certains dispositifs nationaux visent à les encourager (exemple : contrat CAF enfance-jeunesse).

Enfin, il apparaît particulièrement injuste car La Rochelle est la seule commune concernée par le contrat alors même qu'elle n'est pas éligible au plan action cœur de ville bénéficiant aux autres villes moyennes du département.

B/ Les marchés financiers et l'évolution de l'endettement

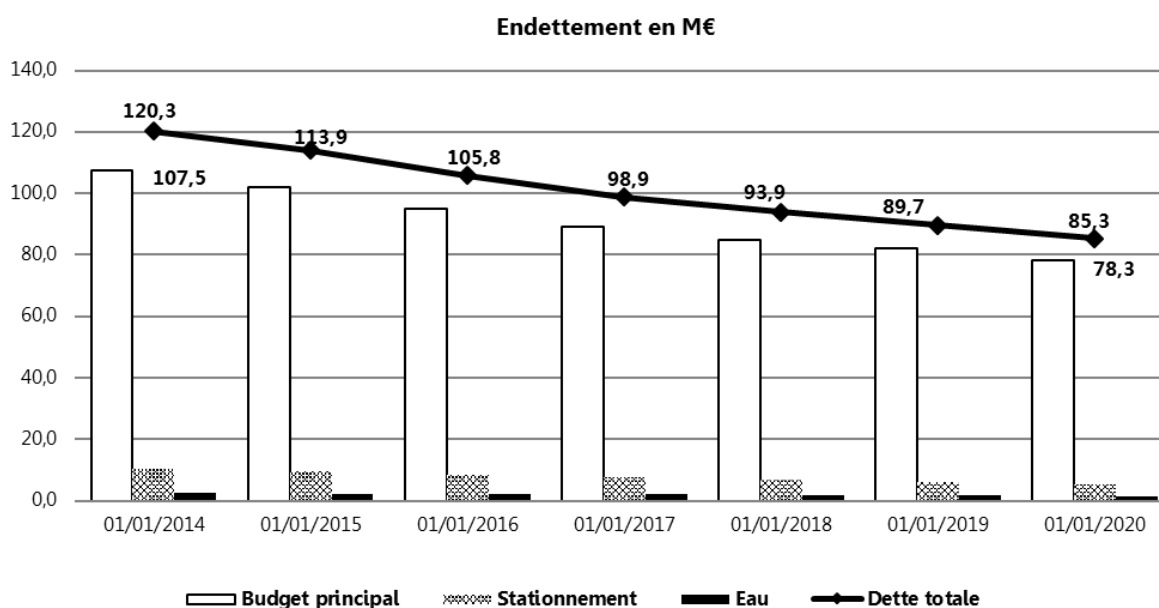
Le taux d'intérêt moyen de la dette de la Ville s'établit à 1,84% en novembre 2019.

Au 1^{er} janvier 2014, l'endettement total s'élevait à 120,3 M€.

La Municipalité s'est engagée à diminuer l'endettement d'au moins 20% sur le mandat, ce qui représente une baisse de 24 M€.

La projection laisse entrevoir un niveau d'endettement de 85,3 M€ au 1^{er} janvier 2020, tous budgets confondus, **soit -35 M€ sur le mandat, ce qui représente une baisse de 29%.**

Le graphique qui suit présente la trajectoire de l'endettement de la Ville.



C/ L'évolution des périmètres de l'action municipale

1) Transferts de compétences à la Communauté d'agglomération

❖ Rappel du principe budgétaire de transfert de charges

La procédure budgétaire de transfert de compétences vise la neutralité budgétaire entre la Ville et la Communauté d'agglomération.

Les biens et services visés par les transferts de compétences sont transférés à la CDA qui dispose alors des financements qu'apportait la Ville avant le transfert.

Les biens immobiliers et mobiliers transférés restent propriété de la Ville mais sont mis gratuitement à la disposition de la CDA qui en assure toute la charge.

Les transferts de charges, résultant des transferts de compétences, sont calculés par les services de la Ville et de la CDA puis proposés à la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT), instance installée à la CDA et composée d'un représentant de chaque commune membre.

Les mouvements budgétaires qui en résultent sont déduits (transfert de dépenses) ou ajoutés (transfert de recettes) à l'attribution de compensation versée chaque année à la Ville (4 670 070 € depuis le 1^{er} janvier 2017).

❖ Le transfert des piscines

Le transfert des piscines a été réalisé le 1^{er} septembre 2019. Trois équipements sont concernés dans l'agglomération : Châtelailлон-Plage, Périgny et La Rochelle. Un cabinet a été missionné en 2018 pour évaluer d'une part les impacts financiers du transfert et, d'autre part, les incidences sur les services rendus (écoles, clubs).

Sur le plan financier, le transfert de charges a été calculé sur les données de l'exercice 2018 en ce qui concerne les dépenses et recettes de fonctionnement.

Pour ce qui relève de l'investissement, une moyenne des dépenses a été prise en compte, moyenne majorée d'une somme tenant compte de l'état de l'équipement.

Une somme de 1 434 484 € sera ainsi prélevée sur l'attribution de compensation, dont 1 227 438 € au titre du fonctionnement et 207 446 € au titre de l'investissement (réunion de la CLECT du 05 novembre 2019).

❖ **Le transfert de l'eau potable**

Le service de l'eau, individualisé dans un budget annexe, sera transféré à la CDA au 1^{er} janvier 2020. Le budget étant équilibré en dépenses et recettes, il ne devrait pas y avoir d'incidence financière au titre de l'attribution de compensation versée à la Ville.

La ville reprendra au budget principal, après le vote du compte administratif 2019, les soldes restant à l'actif et au passif du budget annexe.

Les biens meubles et immeubles seront mis à disposition de la CDA pour l'exercice de la compétence. Une cession gratuite pourra être opérée sur certains biens (véhicules – parcelles de terrains) afin de faciliter la gestion.

❖ **Le transfert de la gestion des eaux pluviales urbaines**

La compétence sera également transférée à la CDA au 1^{er} janvier 2020. Le périmètre du transfert, ses incidences sur la question des personnels et les conséquences financières sont actuellement en cours d'évaluation.

❖ **Le transfert du port de plaisance**

Dans le cadre du transfert des zones d'activités économiques, la question du **transfert du port de plaisance de La Rochelle** a été posée.

Une étude juridique et financière, confiée à un cabinet extérieur, devrait rendre ses conclusions dans les prochains mois.

2) Mutualisation de services avec la communauté d'agglomération

Le processus consiste à créer un service commun travaillant pour les deux collectivités. Les dispositions financières sont prévues dans une convention de mutualisation.

Les frais de fonctionnement sont transférés à l'Agglomération qui assure le paiement des salaires et des dépenses mutualisées et refacture à la Ville sa quote-part.

Le principe budgétaire de la mutualisation tend à la neutralité budgétaire entre la Ville et la CDA, sans impact sur l'attribution de compensation.

Les montants remboursés à l'agglomération sont prévus sur différentes lignes budgétaires : au chapitre 012 - article 6216 pour ce qui concerne les salaires ou au chapitre 011 – article 62876 pour ce qui concerne les charges générales.

Le cas échéant, un fond de concours peut être prévu en investissement afin de contribuer aux investissements nécessaires.

Sont actuellement mutualisés les services suivants : Ressources humaines, Affaires juridiques, Commande publique, Systèmes d'information.

Certains services sont par ailleurs devenus communautaires : Urbanisme, Politique de la Ville, Logement.

Les charges actualisées de ces différents services sont refacturées à la Ville (partiellement pour les services Politique de la ville et Logement)

2. BUDGET PRINCIPAL : RECETTES ET DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

A/ Les recettes de fonctionnement du budget principal

❖ Les contributions directes

Les bases des impôt locaux varieront par l'entrée de nouvelles bases résultant de l'achèvement de nouveaux locaux et de la revalorisation des valeurs locatives, revalorisation que l'on évalue pour le moment à 0,9% pour la taxe d'habitation et 1,1% pour la taxe foncière.

En 2020, après deux années de baisse à raison d'un tiers par année, les contribuables bénéficiant du dégrèvement de la taxe d'habitation seront totalement dégrévés.

Le produit des impôts sera toutefois versé normalement par l'Etat à la ville, le Gouvernement s'étant engagé à verser le produit de la taxe aux collectivités qui en bénéficient (Ville et CDA) jusqu'en 2020.

Comme l'an passé, la Municipalité proposera une baisse de 1% du taux de la taxe foncière sur propriétés bâties qui passerait de 33,25% à 32,92%.

Dans cette hypothèse, le produit fiscal inscrit au budget primitif 2020 pourrait être calculé comme suit.

Projection du produit fiscal 2020

Contributions directes	Bases estimées 2019	Bases projetées 2020	Variation n / n-1	Taux	Produit correspondant
Taxe d'habitation (TH)	131 204 000 €	133 565 672 €	1,80%	19,35%	25 844 958 €
Majoration TH résidences secondaires	14 835 483 €	14 835 483 €	0,00%	3,87%	574 133 €
Taxe foncière sur propriétés bâties	112 344 000 €	114 590 880 €	2,00%	32,92%	37 723 318 €
Taxe foncière sur propriétés non bâties	247 300 €	247 300 €	0,00%	54,85%	135 644 €
TOTAL					64 278 052 €

❖ **Tableau des recettes fiscales**

Article		Ouverture de crédits 2019	Projection BP 2020	Variation en €	Variation en %
73111	TAXES FONCIERES ET D'HABITATION	63 451 630 €	64 270 000 €	818 370 €	1,29%
73211	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	4 670 070 €	3 235 190 €	-1 434 880 €	-30,73%
73212.1	DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE-BASE	864 900 €	869 770 €	4 870 €	0,56%
73212.2	DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE-COMPLT	610 000 €	690 000 €	80 000 €	13,11%
7333.1	TAXES FUNERAIRES D'INHUMATION	50 000 €	50 000 €	0 €	0,00%
7333.2	TAXES FUNERAIRES DE CREMATION	60 000 €	62 000 €	2 000 €	3,33%
7334	DROITS D'OCCUPATION DU SOL, DU SOUS-SOL	100 €	100 €	0 €	0,00%
7343	TAXE SUR LES PYLONES ELECTRIQUES	26 000 €	26 700 €	700 €	2,69%
7351	TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE	1 630 000 €	1 635 000 €	5 000 €	0,31%
7364	PRELEVEMENT SUR PRODUITS DES JEUX	420 000 €	430 000 €	10 000 €	2,38%
7368.2	TAXES SUR LA PUBLICITE - AFFICHES, RECLAMES, ENSEIGNES	400 000 €	420 000 €	20 000 €	5,00%
7381.1	TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS DE MUTATION OU A TAXE PUB. F	4 500 000 €	5 000 000 €	500 000 €	11,11%
7388.2	AUTRES TAXES DIVERSES-FOURRIERE	230 000 €	230 000 €	0 €	0,00%
		76 912 700 €	76 918 760 €	6 060 €	0,01%

❖ **Les concours financiers de l'Etat**

Le Président de la République et le Premier ministre avaient annoncé en 2017 que les dotations ne seraient pas diminuées, engagement qui a été tenu pour le moment.

Il est donc proposé de reconduire globalement les montants perçus l'année précédente sur les lignes de dotations.

Les compensations fiscales sont ajustées à la marge en fonction des montants perçus en 2019 ou des facteurs de variation anticipés.

Article		Ouverture de crédits 2019	Projection BP 2020	Variation en €	Variation en %
7411	D.G.F.-DOTATION FORFAITAIRE	15 138 548 €	15 138 500 €	-48 €	0,00%
74123	D.G.F.-DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE	4 196 553 €	4 200 000 €	3 447 €	0,08%
74127	D.G.F.-DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	1 976 131 €	1 975 000 €	-1 131 €	-0,06%
745	DOTATION SPECIALE AU TITRE DES INSTITUTEURS	5 600 €	2 800 €	-2 800 €	-50,00%
7461	DOTATION GENERALE DE DECENTRALISATION	506 700 €	506 700 €	0 €	0,00%
7482	COMPENSATION POUR PERTE DE TAXE ADD. AUX DROITS DE MUTATION	10 300 €	10 300 €	0 €	0,00%
74834	ETAT -COMPENSATION AU TITRE DES EXONERATIONS TAXES FONCIERES	405 515 €	400 000 €	-5 515 €	-1,36%
74835	ETAT -COMPENSATION POUR EXONERATIONS DE TAXE D'HABITATION	2 990 126 €	2 900 000 €	-90 126 €	-3,01%
748388	AUTRES ATTRIBUTIONS DE PEREQUATION ET DE COMPENSATION	60 330 €	60 330 €	0 €	0,00%
		25 289 803 €	25 193 630 €	-96 173 €	-0,38%

Remarque

La Ville est prélevée au titre du fond de péréquation des recettes intercommunales et communales (FPIC) à l'instar de la CDA et des autres communes de l'agglomération.

Le prélèvement est en hausse chaque année.

Il est passé de 155 617 € en 2016 à 352 770 € en 2019.

Il sera proposé d'inscrire 380 000 € au BP 2020.

Le prélèvement est prévu en dépenses de fonctionnement (chapitre 014).

❖ **Les autres recettes de fonctionnement**

Les produits des services sont en diminution d'environ 900 000 €.

Cette baisse provient du transfert de compétence piscine (droits d'entrée), du transfert de compétence eau potable (refacturation des charges générales au budget annexe) et de la baisse tarifaire adoptée par le Conseil municipal sur la restauration scolaire.

Les participations reçues d'autres organismes publics (en particulier la Caisse d'allocations familiales pour les activités Petite enfance et Enfance) devraient être relativement stables.

Les revenus du patrimoine et du domaine sont en augmentation de 250 000 €. Les prévisions sont ajustées en fonction des loyers (actualisation / nouveaux loyers avec notamment la première année de contrat de mise à disposition du terrain du mole nautique des Minimes à la société Décathlon).

❖ **Tableau de synthèse des recettes réelles de fonctionnement du budget principal**

Chapitre		Ouverture de crédits 2019	Projection BP 2020	Variation en €	Variation en %
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	1 352 000 €	1 377 000 €	25 000 €	1,85%
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES	11 578 330 €	11 550 490 €	-27 840 €	-0,24%
73	IMPOTS ET TAXES	75 477 820 €	76 918 760 €	1 440 940 €	1,91%
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	30 204 943 €	30 297 080 €	92 137 €	0,31%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	3 739 560 €	3 990 080 €	250 520 €	6,70%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	80 000 €	80 000 €	0 €	0,00%
Sous-total à périmètre constant		122 432 653 €	124 213 410 €	1 780 757 €	1,45%
Transferts de compétences piscine - eau potable		2 314 880 €		-2 314 880 €	-100,00%
TOTAL RECETTES REELLES		124 747 533 €	124 213 410 €	-534 123 €	-0,43%

B/ Les dépenses de fonctionnement du budget principal

❖ **Les dépenses de personnel**

Les dépenses de personnel constituent le premier poste de dépenses du budget municipal.

Au sein du budget principal, elles représentent les deux tiers des dépenses réelles de fonctionnement (66,5% constatés au compte administratif 2018).

Leur maîtrise revêt donc un enjeu primordial de la bonne santé financière de la Commune et détermine directement le respect ou non du contrat signé avec l'Etat relatif à l'encadrement à 1,2% des dépenses de fonctionnement.

Un point d'évolution de la masse salariale représente 60% de l'augmentation des dépenses autorisées au contrat. Deux points d'augmentation font sortir la ville du contrat.

L'une des difficultés du contrat est qu'il ne prend pas en compte les financements obtenus sur les postes. La Ville s'est engagée dans plusieurs dispositifs européens de

développement territorial. Ces dispositifs prévoient la couverture d'une partie des coûts salariaux. Or, ces financements ne sont aucunement pris en compte dans le contrat.

C'est également le cas pour les contrats aidés dont le financement par l'Etat n'est pas déduit du montant des charges.

Les crédits prévus au budget 2020 comprendront :

- Les crédits nécessaires à l'application du glissement - vieillesse - technicité (avancements d'échelon, promotion sociale) ;
- L'actualisation, en année pleine, du nouveau régime indemnitaire RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel), entré en vigueur en septembre 2018 et, dans une moindre mesure en septembre 2019 pour les catégories A et B ;
- La budgétisation en année pleine des créations de postes décidées en 2019 (Brigade verte, Manageur cœur de ville, Jeunesse, Systèmes d'information) ;
- L'augmentation de la participation pour la garantie maintien de salaires.

Afin de minimiser l'impact budgétaire des dépenses de personnel, les élus et les services recherchent toute mesure permettant de réaliser des économies budgétaires. Un Comité Emploi se réunit régulièrement pour statuer sur le devenir de chaque poste devenu vacant lors d'un départ en retraite ou tout autre motif.

Des réorganisations se poursuivent par ailleurs afin d'optimiser la réalisation d'une même mission (entretien des locaux, comptabilité).

Parallèlement, il est demandé aux services d'examiner la possibilité de sous-traiter tout ou partie d'une activité afin d'en mesurer le rapport coût-avantage.

Sur l'activité lingerie par exemple, une étude d'externalisation a montré que la réalisation en régie s'avérait moins chère.

La projection des dépenses de personnel du budget principal sur l'année 2020 fait apparaître une augmentation de 0,98% des crédits à ouvrir par rapport au budget primitif 2019 mais de 2,3% en neutralisant les dépenses de personnel de la piscine, transférée à la CDA.

	BUDGET PRINCIPAL		
	BP 2019	Proj. BP 2020	%evol
Dépenses de personnel à périmètre constant	72 867 120 €	74 540 300 €	2,30%
Dépenses de personnel piscine	950 080 €		
Total	73 817 200 €	74 540 300 €	0,98%

Projection détaillée des dépenses de personnel

	<i>BUDGET PRINCIPAL</i>		
	BP 2019	Proj. BP 2020	<i>%evol</i>
Masse salariale hors REEFSEP	60 726 020 €	61 257 700 €	
RIFSEEP	670 000 €	770 000 €	
Retenue jour de carence	-100 000 €	-100 000 €	
Retenue Régime indemnitaire	-40 000 €	-80 000 €	
PPCR	15 500 €	20 000 €	
Augmentation aide maintien salaire		28 000 €	
Avancements d'échelons	330 000 €	330 000 €	
Avancements de grade	65 000 €	65 000 €	
GIPA (Garantie individuelle du pouvoir d'achat)	20 000 €	20 000 €	
Heures supplémentaires	503 000 €	512 000 €	
Recensement et élections	90 000 €	130 000 €	
Contrats aidés	1 071 000 €	1 230 000 €	
Saisonniers sous contrat VLR	263 000 €	266 000 €	
Stagiaires école	40 000 €	40 000 €	
CDG (dont 200000 € saisonniers)	2 500 000 €	2 500 000 €	
Remboursement services mutualisés et transferts	4 250 300 €	4 258 300 €	
Chèques déjeuner	1 800 000 €	1 700 000 €	
Cotisation CDG	56 000 €	55 000 €	
Cotisation SFT	130 000 €	120 000 €	
Assurance du personnel (AT, soins)	100 000 €	100 000 €	
CASEL	591 000 €	591 000 €	
Personnel extérieur - entreprises d'insertion et divers	523 800 €	514 800 €	
Autres charges de personnel chapitre 012	212 500 €	212 500 €	
TOTAL	73 817 120 €	74 540 300 €	0,98%

❖ Les charges à caractère général

Le chapitre des charges à caractère général regroupe les achats courants (*compte 60*), les services extérieurs (*comptes 61 et 62*) et les impôts et taxes (*comptes 63*).

Consigne a été donnée aux élus et services de poursuivre les économies engagées durant les années précédentes et de proposer ainsi un budget stable par rapport à l'an dernier. La consigne est respectée pour la grande majorité des services.

Le chapitre diminue de 1,68% par rapport aux crédits ouverts en 2019. Il augmente de 0,88% en neutralisant les dépenses de la piscine, transférée à la CDA.

	Ouverture de crédits 2019	Projection BP 2020	%evol
Charges à caractère général à périmètre constant	20 833 722 €	21 017 580 €	0,88%
Charges à caractère général piscine	542 000 €		
Total	21 375 722 €	21 017 580 €	-1,68%

Le chapitre des charges générales est confronté aux augmentations de prix des biens et services. Les marchés publics passés par la Ville contiennent des clauses d'indexation de prix contractuelles (carburant, assurances, contrats de maintenance informatique...). Certains postes augmentent également du fait de dispositions nationales, c'est le cas par exemple des taxes foncières payées par la Ville ou de l'application de normes, c'est le cas par exemple de la maintenance des défibrillateurs que la ville a obligation de déployer dans les établissements recevant du public.

L'analyse des postes à risques et les projets de service peuvent conduire à sous-traiter une part d'activité à des associations, associations d'insertion ou à des entreprises. Dans ce cas, l'augmentation constatée en charges générales peut être financée par une diminution sur un autre chapitre, en particulier les dépenses de personnel.

Certains crédits sont augmentés pour le financement d'actions ponctuelles (organisation administrative des élections municipales).

Des augmentations sont également prévues pour développer des actions souhaitées par les élus :

- médiation santé dans les quartiers
- plan d'actions jeunesse
- restauration scolaire (augmentation de la part bio / petit déjeuner)
- insertion numérique (pass numérique)
- maison des écritures

❖ Les subventions et participations versées

Centre communal d'action sociale

La ville poursuivra son soutien au CCAS pour le financement du fonctionnement de l'épicerie solidaire créée à Mireuil, en lien avec les acteurs de terrain. Une augmentation de subvention de 20 000 € sera proposée en fonctionnement.

Par ailleurs, comme l'an passé, la ville financera, en investissement, les travaux nécessaires à l'amélioration de l'accueil des usagers de l'Etablissement.

Associations

L'enveloppe budgétaire des subventions à verser aux associations sera maintenue en 2020 à 7,4 M€. Un complément provisionnel est toutefois prévu pour le financement de la crèche collective du Centre social de Tasdon qui doit ouvrir ses portes en mai 2020.

Il est rappelé ici qu'il a été décidé en 2018 de soutenir les associations intervenant sur les domaines de la jeunesse, de l'enfance et de la petite enfance et qui subissent la non reconduction de leurs emplois aidés.

L'effort de la ville s'est élevé à 291 858 € en 2018 et à 532 201 € en 2019, soit un montant de 824 059 € sur les deux dernières années.

❖ Les charges financières

Elles seront en diminution par rapport à l'an passé du fait de la baisse de l'endettement de la Ville et du bas niveau des taux d'intérêt.

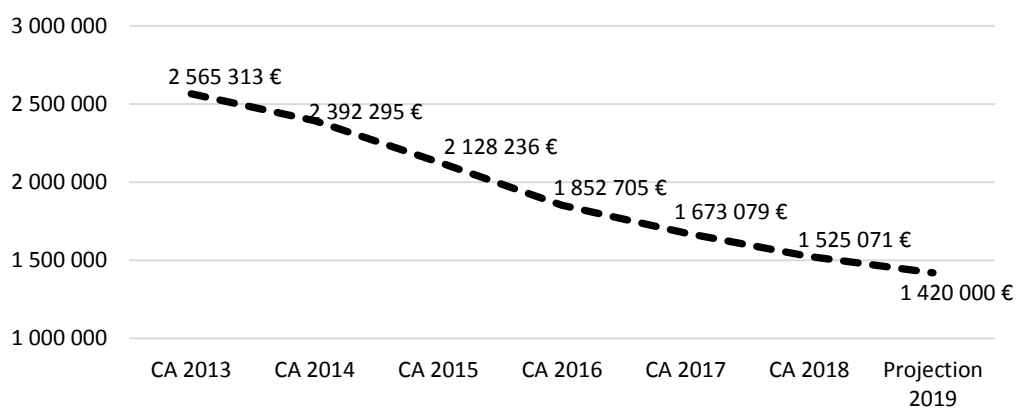
Il convient cependant de conserver une certaine prudence en la matière, une augmentation des taux pouvant survenir brutalement, emportant des conséquences immédiates sur les emprunts souscrits à taux d'intérêt révisables.

L'inscription au budget primitif 2020 s'établira autour de 1,7 M€ sur le budget principal, en baisse de 120 000 € par rapport au budget primitif de l'an dernier. Cette inscription prend en compte une provision d'augmentation des taux d'intérêt mais également la charge d'intérêts courus des emprunts à encaisser au cours de l'année 2020.

Comme le montre le graphique ci-après les charges financières auront baissé de plus de 1,1 M€ sur le seul budget principal depuis 2014.

Cela a permis de redéployer les crédits budgétaires affectés aux frais financiers vers des services d'intérêt général.

Charges financières du budget principal



❖ Tableau de synthèse des dépenses réelles de fonctionnement du budget principal

Chapitre		Ouverture de crédits 2019	Projection BP 2020	Variation en €	Variation en %
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	20 833 722 €	21 017 280 €	183 558 €	0,88%
012	CHARGES DE PERSONNEL	73 032 471 €	74 540 300 €	1 507 829 €	2,06%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	340 000 €	380 000 €	40 000 €	11,76%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	15 941 530 €	16 085 790 €	144 260 €	0,90%
66	CHARGES FINANCIERES	1 820 000 €	1 700 000 €	-120 000 €	-6,59%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	187 690 €	136 840 €	-50 850 €	-27,09%
Sous total à périmètre constant		112 155 413 €	113 860 210 €	1 704 797 €	1,52%
	PISCINE	1 492 240 €			
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	671 880 €		-671 880 €	-100,00%
TOTAL DEPENSES REELLES		114 319 533 €	113 860 210 €	1 032 917 €	0,90%

C/ L'Autofinancement du budget principal

Au vu de la projection des recettes et des dépenses qui vient d'être exposée, l'autofinancement prévisionnel devrait être en légère augmentation par rapport au budget de l'an dernier, à périmètre constant.

En intégrant les effets des transferts de compétences, l'autofinancement est en diminution.

Il est rappelé ici que le plan pluriannuel d'investissements de la Ville a été construit sur une projection d'autofinancement de 13 M€, hypothèse prudente qui a d'ailleurs été dépassée en 2016, 2017 et 2018.

Autofinancement du budget principal – projection de BP à BP

	BP 2019	Projection BP 2020	Variation en €	Variation en %
RECETTES REELLES A PERIMETRE CONSTANT	121 619 350 €	124 213 410 €	2 594 060 €	2,13%
RECETTES REELLES TOTALES	123 934 230 €	124 213 410 €	279 180 €	0,23%
DEPENSES REELLES A PERIMETRE CONSTANT	111 341 990 €	113 860 210 €	2 518 220 €	2,26%
DEPENSES REELLES TOTALES	112 834 230 €	113 860 210 €	1 025 980 €	0,91%
AUTOFINANCEMENT A PERIMETRE CONSTANT	10 277 360 €	10 353 200 €	75 840 €	0,74%
AUTOFINANCEMENT TOTAL	11 100 000 €	10 353 200 €	-746 800 €	-6,73%

3. BUDGET PRINCIPAL : INVESTISSEMENT

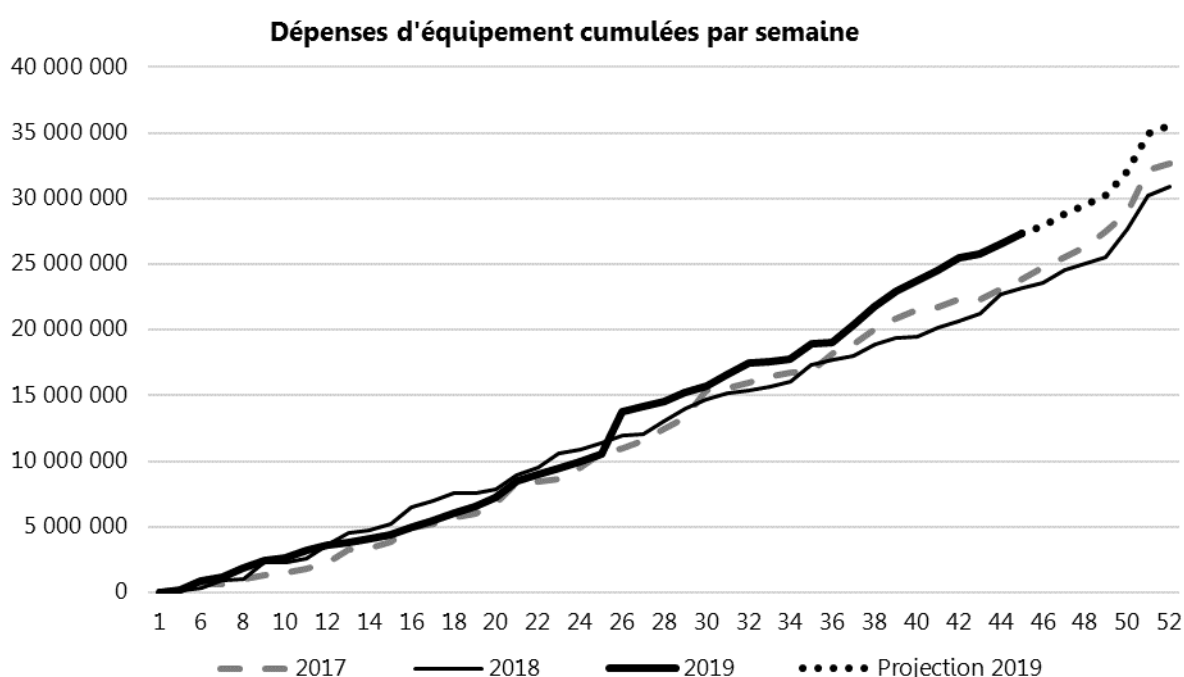
A/ La Trajectoire des dépenses d'investissement et de l'endettement

❖ Augmentation des dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement de la Ville ont augmenté à partir de 2017.

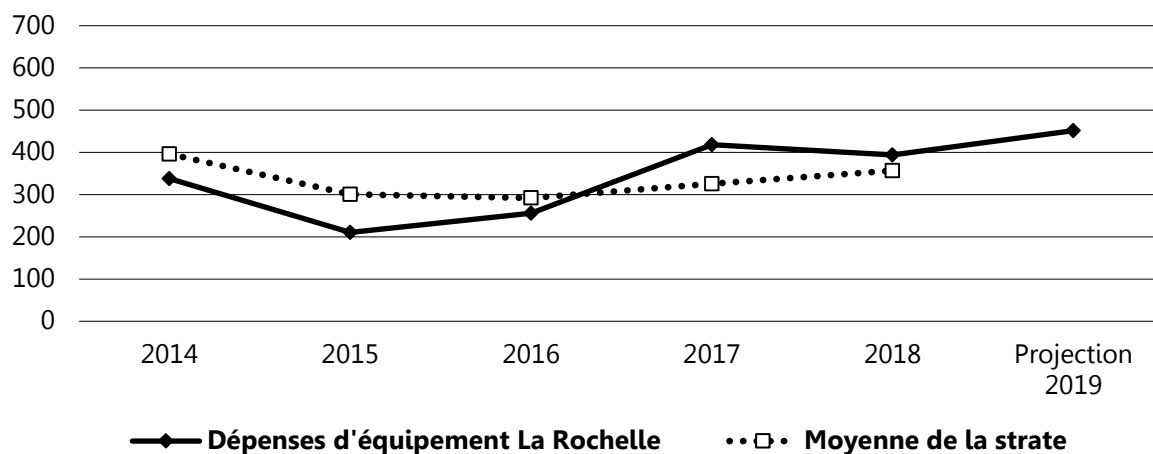
La Ville a réalisé d'importants travaux : la reconstruction de l'hôtel de ville, le programme d'action de protection contre les inondations (Ville en bois/Gabut), les travaux de voirie en centre-ville ou encore la requalification des quais du vieux port. Parallèlement, les programmes d'entretien du patrimoine ont été renforcés, en particulier sur le patrimoine scolaire et sportif.

Les dépenses d'investissement de l'année 2019 devraient être en augmentation par rapport aux deux exercices précédents.



Remarque : les dépenses d'investissement comprennent les dépenses d'équipement (études, acquisitions, travaux) et les opérations financières (essentiellement le remboursement du capital de la dette)

Evolution des dépenses d'équipement en € par habitant

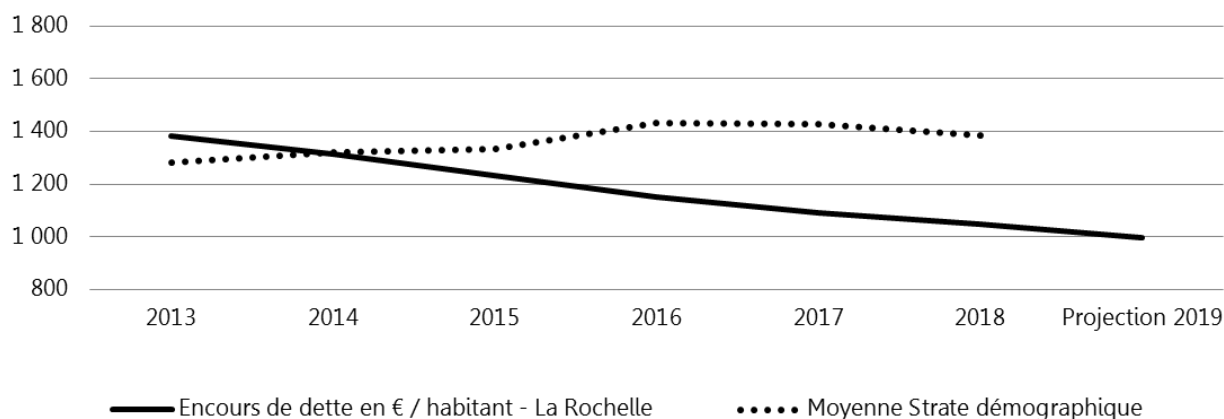


❖ Baisse de l'endettement

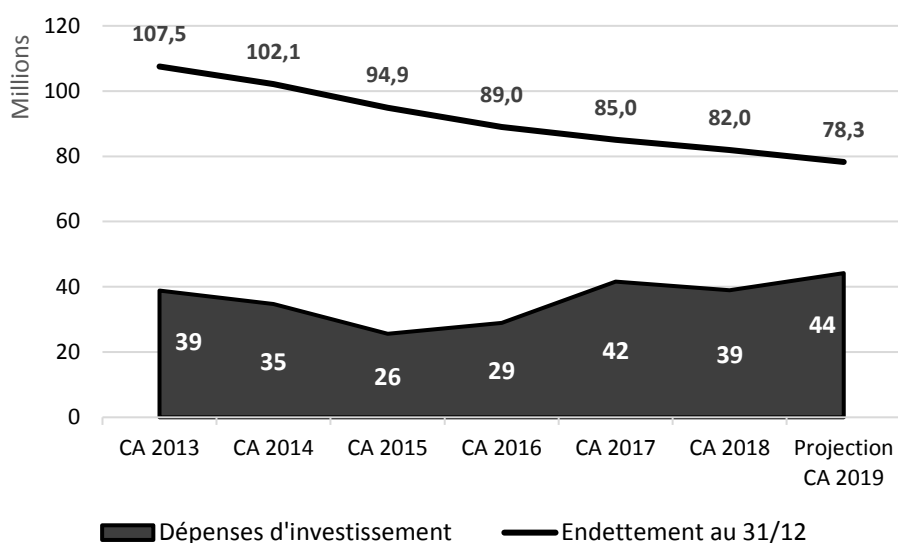
La dette du budget principal continuera de diminuer en 2019 atteignant ainsi -29,3 M€, soit -27% par rapport au 1^{er} janvier 2014.

Sur le budget principal, l'endettement est désormais inférieur à 1 000 € par habitant, situation que la Ville n'avait pas connue depuis 2006.

Endettement en € par habitant au 31/12 du budget principal



Trajectoire des dépenses d'investissement et de l'endettement du budget principal – en M€



B/ La réalisation du plan pluriannuel d'investissements

En décembre 2016, le plan pluriannuel d'investissements (PPI) a été présenté aux élus. Il projetait un ensemble de programmes à réaliser sur huit ans (2016 – 2023) pour un total de 230 M€ financés par subventions, autofinancement, cessions d'actifs et recettes d'investissement diverses.

En M€	Total PPI 2016 - 2023		Moyenne annuelle	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Programmes d'entretien et de renouvellement	70,000	2,000	8,750	0,250
Opérations nouvelles/grands projets	160,000	36,000	20,000	4,500
Total opérations d'équipement	230,000	38,000	28,750	4,750
Solde sur opérations d'équipement	-192,000		-24,000	
Cessions		70,000		8,750
Autofinancement		104,000		13,000
Autres lignes d'investissement		18,000		2,250
Solde sur opérations financières	192,000		24,000	

Le PPI a été réalisé de 2016 à 2018 comme suit :

En M€	2016		2017		2018	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Programmes d'entretien et de renouvellement	7,516	0,069	8,566	0,325	9,194	0,396
Opérations nouvelles/grands projets	12,026	3,156	24,064	8,674	20,922	7,041
Solde sur opérations d'équipement	-16,318		-23,631		-22,679	
Cessions		3,493		6,336		2,792
Autofinancement		15,908		17,547		21,294
Dette	9,180	3,300	8,971	5,000	8,079	5,000
Autres lignes d'investissement	0,229	2,777	0,005	4,872	0,786	6,475
Solde sur opérations financières	16,070		24,779		26,696	
Solde PPI	-0,248		1,148		4,018	

Dans le cadre de la préparation du budget 2020, il a été demandé aux services et aux élus de procéder à la mise à jour des données en veillant toutefois à conserver l'équilibre général du PPI.

C/ Les investissements prévus en 2020

❖ L'équilibre de la section d'investissement du budget principal

Eu égard aux propositions actuellement à l'étude, les dépenses d'investissement du budget principal s'élèvent à environ 60 M€, soit un volume en augmentation par rapport au budget primitif de l'an dernier.

Ces dépenses nécessiteraient l'inscription d'emprunts nouveaux à hauteur de 28 M€ pour l'équilibre du budget.

	2019 Rappel BP		Projection BP 2020	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
PLANS D'ENTRETIEN ET DE RENOUVELLEMENT	10 359 110	265 600	11 500 000	225 000
OPERATIONS INDIVIDUALISEES	35 612 540	12 390 375	38 200 000	16 000 000
OPERATIONS FINANCIERES	10 229 000	43 544 675	10 000 000	43 475 000
TOTAL	56 200 650	56 200 650	59 700 000	59 700 000

Le tableau de financement de la section d'investissement serait le suivant :

	Rappel BP 2019		Projection BP 2020	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations d'équipement	45 971 650	5 724 475	49 635 000	7 205 500
Emprunts	8 900 000		9 090 000	
Autres dépenses et recettes d'investissement	229 000	4 117 680	75 000	4 502 680
Cessions		6 931 500		8 769 500
Sous-total opérations réelles	55 100 650	16 773 655	58 800 000	20 477 680
Besoin de financement	38 326 995		38 322 320	
Autofinancement prévisionnel		11 100 000		10 383 700
Emprunts nouveaux		27 226 995		27 938 620

Liste des cessions envisagées :

- BATIMENT RUE DU COLLEGE
- PAVILLON MANGIN
- DOMAINE DU THEIL
- CESSION ANCIENS BAINS DOUCHES
- BATIMENT RUE MARIUS LACROIX
- EX COMMISSARIAT

❖ **Les investissements du budget principal à l'étude pour 2020**

Axe 1 - une ville humaine et accessible

➔ Action éducative

Programme		2020	
		Dépenses	Recettes
121000001	MATERIEL DE TRANSPORT	17 000	
121100201	INFORMATIQUE DES ECOLES	379 000	
151100202	TABLEAUX ET VIDEOPROJECTEURS INTERACTIFS	40 000	
151100205	PROJET THYMIO	10 000	
121200001	MATERIEL INCENDIE ET SECURITE	3 000	
121200002	EQUIPEMENT DES SERVICES	180 900	
121300001	GER 1 GROS ENTRETIEN - CLOS ET COUVERT	90 000	
121300002	GER 2 TRAVAUX ENERGETIQUES	60 000	
121300003	GER 3 TRAVAUX DE SECURITE	80 000	
121300012	MENUISERIES EXTERIEURES	50 000	
121300033	TRAVAUX ACOUSTIQUES	40 000	
121400002	SECURITE ET CONFORMITE DES JEUX	35 000	
121400003	TRAVAUX CLOTURES	15 000	
121400101	TRAVAUX VOIRIE - ABORDS DES ECOLES	30 000	
121400114	REFECTION COURS D'ECOLES	120 000	
121400200	GROUPES SCOLAIRES : DIVERS EQUIPEMENTS	40 000	
122200004	GS JEAN BART-MATERNELLE PREAU	15 000	
122200009	ECOLE PAUL DOUMER	400 000	
122200012	CITE ADMINISTRATIVE PIERRE LOTI	80 000	
122200015	ETUDE CAPACITE ECOLES (SDE 2030)	30 000	
122200016	GS LOUIS GUILLET : TOITURE	80 000	
122200017	CENTRE DE LOISIRS R.VALIN ET BERTHELOT	40 000	
152200007	BLOCS SANITAIRES	85 000	
152200010	GS DESCARTES	200 000	
152200015	SURETE DES ECOLES	200 000	120 000
152200016	RESTAURANTS SCOLAIRES - MAGASIN CENTRAL	50 000	
152200023	DEMINERALISATION COURS D'ECOLE	20 000	
152800138	CONFORMITE CUISINES	60 000	
		2 449 900	120 000

Remarque : Les programmes de reconstruction de l'école Lavoisier et de rénovation des écoles Condorcet et Profit sont proposés sur l'axe Renouvellement de quartiers. Au total, les investissements envisagés sur les écoles s'élèvent à 5 069 900 €.

➔ Action sociale et familiale

Programme		2020	
		Dépenses	Recettes
121000001	MATERIEL DE TRANSPORT	17 000	
121200001	MATERIEL INCENDIE ET SECURITE	2 500	
121200002	EQUIPEMENT DES SERVICES	105 810	
121300001	GER 1 GROS ENTRETIEN - CLOS ET COUVERT	65 000	
121300002	GER 2 TRAVAUX ENERGETIQUES	50 000	
121300003	GER 3 TRAVAUX DE SECURITE	20 000	
121300007	EQUIPEMENTS POUR MALVOYANTS	10 000	
121500010	AMENAGEMENTS PMR	745 000	0
121500011	TRAVAUX VOIRIE - AMENAGEMENTS PMR	170 000	
121500013	OPAH	12 200	
121500014	AIDE RENOVATION FACADES	120 000	
151500004	CAUTIONS SALLES MUNICIPALES	30 000	30 000
122000006	ESPACE BERNARD GIRAUDEAU	20 000	
122000012	SALLE ST-ELOI	350 000	
152500004	CENTRE SOCIAL CHRISTIANE FAURE	420 000	50 000
152500005	OPAH - COUVENT DES AUGUSTINS	50 000	
152500008	CCAS-TRAVAUX SIEGE	160 000	
122600001	CRECHE DU BOIS DES PROTESTANTS	50 000	
152600006	CRECHE DE MIREUIL - RESTRUCTURATION	100 000	
152600010	CENTRE SOCIAL - SURETE (VIDEO)	50 000	
152600012	CRECHES SECTEUR SUD - REDEPLOIEMENT	200 000	222 000
152600013	EXTENSION CAFE AZIMUT	200 000	
		2 947 510	302 000

➔ Renouvellement de quartiers

Programme		2020	
		Dépenses	Recettes
122801007	PRU MIREUIL AMENGT ESPACES PUBLICS	40 000	
152801002	PRU VLS - PROGRAMMATION BATIMENTS PUBLICS	155 000	
152801003	PRU VLS - NOUVELLE ECOLE LAVOISIER	1 820 000	1 207 025
152801005	PRU VLS - POLE MULTISERVICES	500 000	
152801010	PRU VLS - ECOLES B. PROFIT ET CONDORCET	800 000	
		3 315 000	1 207 025

➔ Pratique sportive

Programme		2020	
		Dépenses	Recettes
121200001	MATERIEL INCENDIE ET SECURITE	2 000	
121200002	EQUIPEMENT DES SERVICES	110 500	
121200009	MATERIEL SPORTIF	37 600	
121300001	GER 1 GROS ENTRETIEN - CLOS ET COUVERT	45 000	
121300002	GER 2 TRAVAUX ENERGETIQUES	45 000	
121300003	GER 3 TRAVAUX DE SECURITE	30 000	
121300006	TRAVAUX DIVERS D'ENTRETIEN DU PATRIMOINE	50 000	
151300002	DIVERS GYMNASES - REMPLACEMENT SOL SPORTIF	100 000	
151300003	DIVERS GYMNASES VESTIAIRES ET SANITAIRES	100 000	
151300004	DIVERS TERRAINS - VESTIAIRES ET SANITAIRES	100 000	
121400003	TRAVAUX CLOTURES	20 000	
121400012	TRAVAUX ESPACES VERTS - ARROSAGE	14 000	
121400016	TERRAINS DE TENNIS EXTERIEURS	10 000	
151400002	ENTRETIEN DES CITY STADES	20 000	
151400020	LICES TERRAINS DE FOOTBALL	20 000	
122000910	RENOVATION PATRIMOINE - ACTION CITERGIE N°10	60 000	
122400017	GYMNASE GASTON NEVEUR - EXTENSION/RENOVATION		187 000
122400031	SKATE PARC DE PORT-NEUF	430 000	
152400003	MOLE NAUTIQUE DES MINIMES - EQUIPEMENTS SPORTIFS	900 000	50 000
152400021	GYMNASE DE LALEU	200 000	
152400035	GYMNASE GINO FALORNI - RENOVATION	250 000	
152400041	STADE LE PARCO - RENOVATION ET SECURITE	200 000	
152400042	STADE DEFLANDRE TRIBUNE PRESIDENTIELLE	50 000	
152400043	EQUIPEMENTS SPORTIFS DE PROXIMITE	150 000	
152450005	SAINT JEAN D'ACRE - PARC A BATEAUX	25 000	
		2 969 100	237 000

➔ Politique culturelle

Programme		2020	
		Dépenses	Recettes
121000001	MATERIEL DE TRANSPORT	25 000	
121100044	VIDEOSURVEILLANCE DES MUSEES	30 000	
151100057	RACCORDEMENT EN FIBRES OPTIQUE DES ARCHIVES A MIREUIL	30 000	
121200001	MATERIEL INCENDIE ET SECURITE	2 200	
121200002	EQUIPEMENT DES SERVICES	104 500	5 000
121200003	ACQUISITIONS ET RESTAURATION D'OEUVRES	89 000	28 000
121200006	NUMERISATION DE DOCUMENTS	5 000	
121300001	GER 1 GROS ENTRETIEN - CLOS ET COUVERT	110 000	
121300002	GER 2 TRAVAUX ENERGETIQUES	90 000	
121300003	GER 3 TRAVAUX DE SECURITE	160 000	
121500010	AMENAGEMENTS PMR	10 000	

	Programme	2020		
		Dépenses	Recettes	
2300	122000910	RENOVATION PATRIMOINE - ACTION CITERGIE N°10	100 000	70 000
2300	122300013	RESTRUCTURATION MUSEES D'ART ET D'HISTOIRE	325 000	0
2300	122300025	MUSEE MARITIME : MUSEOGRAPHIE EXPOS	20 000	
2300	122300027	MUSEE MARITIME : PATRIMOINE IMMATERIEL	8 000	
2300	122300031	MUSEE MARITIME : DRAGUE TD6	20 000	
2300	122300037	FRANCE 1	20 000	
2300	151500007	CAUTIONS EXPO MUSEES	12 000	12 000
2300	152300007	MUSEE MARITIME - GER FLOTTE	140 000	105 000
2300	152300009	MUSEUM - AMENAGEMENT DES ESPACES	100 000	60 000
2300	152300010	ARCHIVES	3 530 000	1 100 000
2300	152300017	SIGNALÉTIQUE DES PARCOURS DU PATRIMOINE	10 000	
2300	152300018	FRICHE DU GABUT	800 000	200 000
2300	152300019	EXPOSITION OCEAN CLIMAT	5 000	300 000
2300	152300020	MAISON DES ECRITURES	20 000	
2300	152300021	PROJET EUROPEEN INTERREG MMIAH	9 500	
2300	152300024	FONDATION MEMOIRE DE L'ESCLAVAGE	5 000	
2300	152300025	PARCOURS CULTUREL LES MAINS D'OR	25 000	
2300	152300045	EGLISE DE LALEU - TOITURE	130 000	
2300	152300047	FONDATION DU PATRIMOINE	10 000	
			5 945 200	1 880 000

Axe 2 - une ville attractive et rayonnante

➔ Patrimoine – attractivité - commerce

Programme		2020	
		Dépenses	Recettes
121200001	MATERIEL INCENDIE ET SECURITE	1 000	
121200002	EQUIPEMENT DES SERVICES	1 200	
121300001	GER 1 GROS ENTRETIEN - CLOS ET COUVERT	45 000	
121300002	GER 2 TRAVAUX ENERGETIQUES	20 000	
121300003	GER 3 TRAVAUX DE SECURITE	20 000	
121400112	TRAVAUX VOIRIE - BRANCHEMENTS	50 000	
121500001	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT DIVERS SECTEURS	10 000	
121500020	ILLUMINATIONS FIN D'ANNEE	35 000	
121500021	ILLUMINATIONS MONUMENTS	87 000	
122000027	VILLA FORT LOUIS - RENOVATION CLOS ET COUVERT	430 000	
129999002	RECONSTRUCTION HOTEL DE VILLE	3 612 625	957 500
122300004	EGLISE SAINT SAUVEUR - CLOCHES	150 000	
152800146	RELOGEMENT ALTEA	65 000	
152803001	QUAIS DU VIEUX PORT	1 300 000	0
152900010	MARCHE CENTRAL	130 000	
152900012	EX COMMISSARIAT		2 500 000
		5 956 825	3 457 500

➔ Environnement – cadre de vie

Programme		2020	
		Dépenses	Recettes
121000001	MATERIEL DE TRANSPORT	498 000	
121100008	HOTSPOT WIFI	20 000	
121200001	MATERIEL INCENDIE ET SECURITE	12 000	
121200002	EQUIPEMENT DES SERVICES	200 300	
121200008	MOBILIER URBAIN	66 300	
121200014	CAPTEURS POLLUTION D'AIR	80 000	
151200015	DOTATION EQUIPEMENT NOUVEAUX AGENTS	1 900	
121300001	GER 1 GROS ENTRETIEN - CLOS ET COUVERT	25 000	
121300002	GER 2 TRAVAUX ENERGETIQUES	20 000	
121300003	GER 3 TRAVAUX DE SECURITE	15 000	
121300004	GER 2 CONTRAT P3	30 000	
121300006	TRAVAUX DIVERS D'ENTRETIEN DU PATRIMOINE	30 000	
121300009	RESEAU DE CHALEUR VLS-DIAGNOSTIC	33 000	31 000
121400001	TRAVAUX DIVERS ESPACES VERTS	30 000	
121400002	SECURITE ET CONFORMITE DES JEUX	35 000	
121400003	TRAVAUX CLOTURES	15 000	
121400004	GER NON BATI - ALLEES	40 000	
121400005	TRAVAUX ESPACES VERTS - MATERIAUX	40 000	
121400006	ARBRES - VEGETAUX	55 000	
121400007	TRAVAUX ESPACES VERTS - PROTECTION ESPACES PUBLICS	15 000	
121400008	TRAVAUX ESPACES VERTS - ENTOURAGE D'ARBRES	10 000	
121400012	TRAVAUX ESPACES VERTS - ARROSAGE	20 000	
121400014	CLOTURES	10 000	
121500034	FLEURISSEMENT DURABLE	5 000	
151400001	JARDINS FAMILIAUX - ABRIS	10 000	
121500029	DIVERS JARDINS-CREATION PARCELLES	20 000	
121500032	CIMETIERES	330 000	
152000016	CIMETIERE DE MIREUIL - AMENAGT PAYSAGER JARDIN DU SOUV	100 000	
152000019	TIGA TERRITOIRE INNOVATION	50 000	
152000023	TERRITOIRE 0 CARBONE	50 000	
152500010	EPICERIE SOLIDAIRE - CREATION D'UN LOCAL POUBELLES	20 000	
121200002	EQUIPEMENT DES SERVICES	1 500	
121400006	ARBRES - VEGETAUX	25 000	
122000929	CITERGIE - ACTIONS DIVERSES	16 000	
122800098	CORBEILLES ENTERREES	24 000	
122800137	PARC CHARRUYER - AMENAGEMENT	360 000	
122800160	MARAIS DE TASDON - AMENAGEMENT	4 430 000	1 528 000
152800050	EXPERTISE ARBORICOLE	3 000	
152800051	VALORISATION PATRIMOINE ARBORE	170 000	
152800065	MARAIS DE PAMPIN	150 000	32 000
152800075	PARC LITTORAL	10 000	
152800089	TRAME VERTE ET BLEUE - CREATION DE MARES	5 000	
152800123	PARC DU BOUT BLANC	300 000	
152800127	SQUARE MARIE-CLAUDE MEMON	170 000	
152800133	AIRE DE JEUX - JARDIN DES PLANTES	150 000	
152800147	AIRE DE JEUX - VLS	38 000	
152803003	VIEUX PORT - TRI SELECT IF	8 000	
		7 747 000	1 591 000

➔ Aménagement urbain

Programme		2020	
		Dépenses	Recettes
121000001	MATERIEL DE TRANSPORT	314 000	
121200001	MATERIEL INCENDIE ET SECURITE	500	
121200002	EQUIPEMENT DES SERVICES	65 000	
121200008	MOBILIER URBAIN	75 000	
121200011	COMPTAGE TRAFIC	10 000	
121400108	PROGRAMME ANNUEL DE VOIRIE	550 000	50 000
121400109	DISPOSITIFS CONTROLE D'ACCES	100 000	
121400111	GROSSES REPARATIONS SUR OUVRAGE D'ART	150 000	
121400302	RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC - DIVERS QUARTIERS	125 000	
121400303	FEUX TRICOLORES	5 000	
121500016	ESPACES PUBLICS - ETUDES DIVERSES	5 000	
121500027	PARTICIPATION POUR EXTENSION DE RESEAUX ERDF	80 000	
121500038	TRAVAUX SUR RESEAUX	150 000	0
122000911	SCHEMA DIRECTEUR ECLAIRAGE PUBLIC - ACTION CITERGIE N°1	200 000	
122800013	RUE DU MOULIN DES JUSTICES : SECURISATION	300 000	
122800019	PARKING CACAUD	150 000	
122800024	PLACE DE FETILLY - AMENAGEMENTS	100 000	
122800026	AXE RAYMOND POINCARE	200 000	
122800030	RUE MARIUS LACROIX	100 000	
122800059	PARKING DE L'ARSENAL	30 000	
122800099	DIAGNOSTIC ECLAIRAGE PUBLIC	30 000	
122800100	ECLAIRAGE PUBLIC - CONFORMITE SUITE AU DIAGNOSTIC	200 000	
122800161	REQUALIFICATION CASINO/MAIL/MONNAIE	575 000	
122800162	REQUALIFICATION AV DENFERT ROCHEREAU	1 100 000	
122800163	REQUALIFICATION PLACE FROMENTIN	500 000	
152800035	ACCOMPAGNEMENT PROJET RENAISSANCE	300 000	
152800049	REQUALIFICATION COEUR DE VILLE	1 000 000	
152800059	OUVRAGE D'ART - GABUT : PONT BASCULANT TYPE SCHERZER	600 000	
152800095	RUE DE LA TOUR CARREE	150 000	
152800118	VOIRIE QUARTIER SAINT ELOI	100 000	
152800124	AMENAGEMENTS ZONE 30	100 000	
152800125	PASSERELLE MATELOT JEAN ROUSSEAU	163 000	
152800134	CHEMIN DES REMBLAIS	120 000	
152800143	TERRAIN VLS ALOUTOUT	500 000	
		8 147 500	50 000

Axe 3 - une ville sure et durable

➔ Sécurité des habitants

Programme		2020	
		Dépenses	Recettes
12100001	MATERIEL DE TRANSPORT	99 100	
15110001	VIDEO-PROTECTION SUR LA VOIE PUBLIQUE	150 000	58 000
121200002	EQUIPEMENT DES SERVICES	56 700	
121200007	FONTES DE VOIRIE	15 000	
121300003	GER 3 TRAVAUX DE SECURITE	10 000	
121400104	TRAVAUX VOIRIE -RESEAUX DIVERS	50 000	
121400106	TRAVAUX VOIRIE - REJETS PLUVIAUX	50 000	
121500033	PROTECTION DES COTES	180 000	
152100005	PLAN PREVENTION RISQUES TECHNOLOGIQUES	83 000	24 000
122101000	PAPI ETUDES	12 000	
122101004	PAPI : SECTEUR VILLE EN BOIS - GABUT	200 000	
122101005	PAPI : SECTEUR PORT-NEUF	520 000	0
152800030	OUVRAGE D'ART - PONT DE TASDON	50 000	
152800043	RESEAU PLUVIAL - PREVENTION INONDATION	150 000	
152800086	SAINT JEAN D'ACRE - PERRES NORD	150 000	
152800120	SECURISATION ESPACES PUBLICS	250 000	132 000
		2 025 800	214 000

➔ Nouvelles mobilités

Programme		2020	
		Dépenses	Recettes
121200002	EQUIPEMENT DES SERVICES	13 900	
121200013	EQUIPEMENT ELECTRONIQUE - E-PV	5 000	
151200011	HORODATEURS	57 000	
151400019	VOIRIE-ZONE HORODATEE	40 000	
121400107	JALONNEMENT GENERAL : GROSSES REPARATIONS	30 000	
122000914	SCHEMA VOIRIE "VILLE APAISEE" - ACTION CITERGIE N°14	150 000	
122800001	JALONNEMENT GENERAL : REFONTE	80 000	
122800060	PARKING DE L'ARSENAL : MODIFICATION DU CONTRÔLE D'ACCES	40 000	
152800006	JALONNEMENT PIETONS	50 000	
152800024	ESPACE GARE - POLE ECHANGE MULTIMODAL	500 000	
152800076	OBSERVATOIRE TRAFFIC	50 000	
152800106	ITINERAIRES CYCLABLES	1 800 000	200 000
152800136	ACCOMPAGNEMENT P.E.M.	100 000	0
152800142	ABRIS VELOS	150 000	74 000
		3 065 900	274 000

➔ Modernisation des services et équipements

Programme		2020	
		Dépenses	Recettes
121000001	MATERIEL DE TRANSPORT	177 000	
121000002	MATERIEL DE TRANSPORT - GROSSES REPARATIONS	100 000	
121100001	EQUIPEMENTS INFORMATIQUES	240 000	
121100002	LOGICIELS DIVERS	528 750	
121100004	EQUIPEMENTS RESEAUX	270 000	
121100005	EQUIPEMENTS TELEPHONIQUES	90 000	
121100006	EQUIPEMENTS REPROGRAPHIQUES	80 000	
121100007	CABLAGE ET INTERCONNECTION	30 000	
121100008	HOTSPOT WIFI		22 270
121100010	CHASSIS DELL -SYSTEMES STOCKAGE ET SUVEGARDE - SERVEUR	70 000	
121100017	FIBRE OPTIQUE - RACORDEMENT SITES MUNICIPAUX	95 000	
121100035	AUTOCOMS	10 000	
151100024	SI - ETUDES ET AMO DIVERSES	36 000	
151100034	OUTILS DECISIONNELS	30 000	
151100040	SITE INTERNET DE LA VILLE, DE LA CONCERTATION ET DES MUR	40 000	
151100041	PORTAIL CITOYEN (GRC-GUP)	27 500	
151100048	MIGRATION VERS SQL SERVEUR	30 000	
151100053	PROGICIELS DIVERS	49 000	
151100062	GESTION DU COURRIER	40 000	
151100064	MIGRATION DES SERVEURS WINDOWS 2003	20 000	
151100065	MIGRATION ET EVOLUTION DE LA SOLUTION PKI	20 000	
151100507	DTN PROJETS DIVERS	100 000	
121200001	MATERIEL INCENDIE ET SECURITE	9 000	
121200002	EQUIPEMENT DES SERVICES	554 615	
121200006	NUMERISATION DE DOCUMENTS	20 000	
151200015	DOTATION EQUIPEMENT NOUVEAUX AGENTS	3 000	
121300001	GER 1 GROS ENTRETIEN - CLOS ET COUVERT	145 000	
121300002	GER 2 TRAVAUX ENERGETIQUES	162 000	
121300003	GER 3 TRAVAUX DE SECURITE	100 000	
121300005	REMISE EN ETAT - LOGEMENTS DE FONCTION	100 000	
121500001	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT DIVERS SECTEURS	100 000	
121500002	PROVISION IMMOBILISATIONS EN COURS	20 000	
121500003	PROVISION IMMOBILISATIONS CORPORELLES	50 000	
121500004	PROVISION IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	30 000	
121500015	BATIMENTS - ETUDES DIVERSES	120 000	
121500017	ETUDES TOPOGRAPHIQUES	40 000	
121500036	CHARGES DE COPROPRIETE	30 000	
121500037	AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION- ETUDES DIVERSES	50 000	
151500001	MUTUALISATION VILLE - CDA	100 000	
151500003	DEMENAGEMENT DES SERVICES	250 000	
122000007	MAIRIE ANNEXE LA PASSERELLE	60 000	
122000910	RENOVATION PATRIMOINE - ACTION CITERGIE N°10	410 000	150 000
122000912	COUVERTURE DE 23% DES BESOINS PAR ENR - ACTION CITERGI	140 000	0
152000002	DIAGNOSTIC AMIANTE	310 000	
152000004	CITE ADMINISTRATIVE	500 000	0
152000013	SURETE DU CTM	50 000	
152000026	SALLE DES FETES VLS	72 000	30 000
		5 508 865	202 270

➔ Outils de projection et de suivi

Programme		2020	
		Dépenses	Recettes
122000908	SUIVI CONSOMMATIONS DU PATRIMOINE - ACTION CITERGIE N°	30 000	
152000006	SCHEMA DIRECTEUR IMMOBILIER	50 000	
		80 000	

Axe 4 – financement du PPI

➔ Actif immobilier

Programme		2020	
		Dépenses	Recettes
152000025	TRAVAUX SALLE DE L'ORATOIRE SUITE CESSION	350 000	
152800027	BATIMENT RUE DU COLLEGE		5 500 000
152800104	PAVILLON MANGIN		320 000
152800113	DOMAINE DU THEIL		157 000
152800129	CESSION ANCIENS BAINS DOUCHES		150 000
152800130	BATIMENT RUE MARIUS LACROIX		142 500
		350 000	6 269 500

4. BUDGETS ANNEXES

1) Parcs de stationnement

❖ Fonctionnement

Le projet de budget primitif 2020 du budget annexe Parcs de stationnement devrait s'équilibrer avec un maintien de l'autofinancement prévisionnel.

Fonctionnement Parcs de stationnement	Rappel CA 2018		Rappel BP 2019		Projection BP 2020	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Recettes réelles		3 244 386		3 133 000		3 215 000
Dépenses réelles	1 780 864		2 007 300		2 089 300	
Autofinancement	1 463 522		1 125 700		1 125 700	

❖ Investissement

Les dépenses d'investissement 2020 du budget annexe sont en augmentation. Elles prévoient les crédits pour le futur parking Notre Dame, à construire en lien avec le centre social Christiane Faure, pour 900 000 € HT et différents crédits d'entretien des ouvrages ou leur modernisation.

La section s'équilibrerait avec l'inscription d'un emprunt de 1 119 800 €, qui pourrait être évacuée au BS 2020 lors de la reprise de l'excédent 2019.

Le financement par emprunt du nouveau parking pourrait ainsi n'intervenir qu'à compter de l'année 2021.

Investissement Parcs de stationnement	Rappel budget primitif 2019		Projection budget primitif 2020	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Dépenses réelles	2 055 000		2 245 500	
<i>dont parking Notre Dame</i>	<i>700 000</i>		<i>900 000</i>	
<i>dont autres dépenses d'équipement</i>	<i>795 000</i>		<i>770 500</i>	
<i>dont remboursement de la dette</i>	<i>560 000</i>		<i>575 000</i>	
Recettes réelles		929 300		1 119 800
<i>dont emprunts nouveaux</i>		<i>929 300</i>		<i>1 119 800</i>
Autofinancement		1 125 700		1 125 700

2) Terrains de camping

❖ Fonctionnement

La section de fonctionnement du budget annexe sera en augmentation par rapport à l'an passé. Les recettes de l'aire de camping-cars de Port-Neuf sont en effet en hausse.

Les produits d'exploitation sont estimés à 370 00 € dont 220 000 € pour le terrain de camping du Soleil et 150 000 € pour l'aire de camping-cars.

Fonctionnement Terrains de camping	Rappel CA 2018		Rappel BP 2019		Projection BP 2020	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Recettes réelles		341 176		330 160		370 160
Dépenses réelles	179 639		250 160		300 160	
Autofinancement	161 538		80 000		70 000	

❖ Investissement

Dans l'attente d'un projet d'ensemble pour le camping du Soleil, les crédits d'investissement du budget annexe comprendront des travaux d'entretien et une provision de crédits pour renouveler le matériel d'exploitation.